



Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité

COMMUNICATIONS au Conseil communal, séance du 29 juin 2017

Gustave Muheim

**Administration générale – Finances – Informatique –
Personnel – TL - Délégué aux affaires Lausanne Région**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de vous apporter le très cordial salut de votre Municipalité. Notre Boursier Stéphane Ruby atteint ces jours dans sa santé, nous lui souhaitons un plein rétablissement et c'est son adjointe, Mme Valérie Guex, qui nous fait le plaisir d'assister à cette séance « au vert ».

Comptes 2016

Tel qu'annoncé lors de votre dernière séance, le bouclage des comptes 2016 a « jeté un froid » dont la nature fait un « copier/coller » ce soir, deux événements dont nous nous serions bien passés. Si l'homme ne domptera jamais les éléments naturels, il lui incombe de tout mettre en œuvre pour éviter ce qui nous est arrivé avec les comptes.

Chantier autoroutier A9

Le chantier qui a débuté ce printemps, et en première ligne l'ouvrage qui enjambe la Paudèze, n'appelle pas de commentaires particuliers, sauf à remercier les bordiers pour la patience dont ils font et devront faire preuve jusqu'en 2019, selon la planification de l'OFROU.

S'agissant du traitement des 300 oppositions (dont 200 de Belmont) aux travaux nécessitant enquête publique, le « tri » est en cours auprès des services de la Confédération et ils pensent pouvoir se prononcer d'ici cet automne. Une première information relative à l'élargissement des tunnels nous a été donnée : la planification a été revue et les travaux précités reportés en principe à 2025.

L'OFROU a aussi informé les communes traversées par l'autoroute entre Lutry et Chexbres de la prochaine mise à l'enquête de ce tronçon. Comme les mesures d'allègements sont aussi au programme, on peut postuler qu'une nouvelle vague d'oppositions sera inévitable. Dans le fond, ce qui est au cœur du problème, c'est la volonté de la Confédération de « s'affranchir » des obligations liées à l'Ordonnance fédérale contre le bruit, essentiellement pour des raisons de coûts.

Restructuration du réseau postal

Il ne se passe plus de semaines sans l'annonce, par La Poste, d'une nouvelle vague d'intentions de fermetures d'offices. Belmont est concernée et ce n'est pas une surprise pour votre Municipalité. En effet, les signes avant-coureurs ont eu lieu en 2005, et nous avons rencontré le responsable régional pour réfléchir à une solution autre que la fermeture. Il en avait débouché sur notre acceptation d'un allègement des horaires d'ouvertures, partant du principe qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

Et aujourd'hui ? La Poste annonce trois « modules » : le premier est la fermeture « non-négociable », ou presque ; le deuxième c'est de rencontrer les autorités locales et de faire « le point de situation ». C'est ce « module » qui nous concerne. Le troisième garanti le maintien de l'office jusqu'en 2020. En marge des intentions de La Poste, les initiatives parlementaires se mettent à « pleuvoir », toutes pour exiger le maintien du service public, mais en passant comme « chat sur braise » sur le « qui paie quoi ».

Avec une délégation de l'Association des communes suisses, nous avons rencontré ce printemps Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard, qui a pris bonne note de nos interrogations, aussi provoquées par des informations aux communes pour le moins lacunaires de la part des instances dirigeantes de La Poste. Il en découle aujourd'hui une information coordonnée, précédemment transmise qu'aux instances cantonales, pour qui les communes sont sûres d'exister au moment du partage des charges ...

Pour en revenir à Belmont, nous sommes aujourd'hui dans l'attente du rendez-vous avec le délégué postal en charge du dossier, ce qui ne devrait pas tarder. A ce stade donc, impossible de vous en dire plus, si ce n'est que notre office subit le même « désamour » de ses clients que tous les autres. Tel que me le disait une personnalité locale, fortement engagée pour le maintien de notre vie sociale, donc de nos sociétés locales, à La Poste de Belmont on rencontre plus ou moins toujours les mêmes personnes, donc on y fait peu de connaissances. Cet échange a eu lieu le jour de l'annonce, le 7 juin en fin d'après-midi ; nous étions à La Poste ... et je confirme y faire peu de connaissances !

Mais soyez assurés que nous défendrons le maintien de notre office, « becs et ongles ». En attendant, usez et abusez de La Poste de Belmont malgré ses horaires « compressés ». Nos buralistes vous en seront reconnaissantes.

Je vous remercie de votre attention.

Gustave Muheim, syndic

Nathalie Greiner-Meylan

Sécurité (Protection civile - Pompiers [SDIS] – Police) –

Communication - Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) **-Vignes**

Fusion des ORPCi Lausanne-Est / Lavaux et Oron

Très brièvement, quelques informations sur l'avancée des travaux du Comité de pilotage, sous l'égide de notre Préfet Daniel Flotron, chargé de la mise sur pied du projet de fusion de nos 3 régions de protection civile. Pour mémoire, la mise en œuvre de la nouvelle Loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile (LVLPCi) définit une organisation simplifiée et réduite en dix organisations régionales de Protection civile (ORPC) calquée sur le découpage des districts.

Pour l'heure, le COPIL s'est réuni à 7 reprises et 3 groupes de travail ont été constitué : Finances-RH/Informatique et Bâtiments constitués de membres du COPIL issus des différentes organisations régionales de notre district.

Par ailleurs, en date du 18 mai, une séance d'information destinée à tous les délégués des commissions des affaires régionales ou intercommunales des conseils communaux et généraux a eu lieu à Paudex. A cette occasion, l'assistance a pu bénéficier d'une excellente présentation des missions de la protection civile, en image et animée par les 3 commandants en charge des 3 régions. Puis, Monsieur le Préfet leur a fait un retour sur les travaux du COPIL et plus particulièrement le projet des statuts sur lesquels les commissions nommées devaient travailler et rendre leur rapport aux Municipalités jusqu'au 15 juin. Ces dernières, après l'avoir étudié et validé, le feront suivre au COPIL, d'ici au 30 juin 2017. A savoir que pour notre commune, c'est la CCAR qui est en charge de ce dossier. Le préavis relatif à cette fusion portera sur l'adoption des statuts de la nouvelle organisation et devra être accepté par tous les conseils communaux et généraux de notre district pour que la nouvelle association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Lavaux-Oron soit constituée, pour être opérationnelle au 1er janvier 2018.

Vin communal

La première édition de dégustation – vente des nouveaux millésimes des vignes communales, organisée le samedi 24 juin dernier, a rencontré un beau succès auprès de nos habitants. C'était l'occasion de se retrouver autour d'un ... ou plusieurs verres, dans une ambiance conviviale et « bon enfant » et de faire découvrir ces nouveaux millésimes à nos concitoyens qui, pour certains, en dégustait pour la première fois ! Ce n'est donc pas moins de 480 bouteilles (quelque 80 cartons) qui ont trouvé preneur entre 10 heures et 13 heures, établissant la moyenne à 160 bouteilles à l'heure ! C'est donc avec grand plaisir que rendez-vous est pris pour une nouvelle édition en 2018 !

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner-Meylan, municipale

Chantal Dupertuis

Affaires sociales - Culture - Jeunesse (y.c. UAPE, transports scolaires) - **Paroisses - Bâtiments communaux** (Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) - **Domaines et Forêts**

Domaines-Forêts

La clôture du chantier sur la parcelle 156 a eu lieu le 9 juin dernier et ceci sans aucune mauvaise surprise. Pour rappel, des travaux sur cette parcelle ont été nécessaires suite à deux glissements de terrain, le premier en 2013 et le 2ème en 2015 (voir préavis 10/2016). Les coûts de cette opération sont répartis à raison de 62% à charge du canton, 19% à charge du propriétaire de la parcelle et 19% à charge de la commune. La Municipalité avait décidé de demander un acompte au propriétaire, qui s'en est acquitté dans les meilleurs délais. Dès réception de la facture finale, la subvention cantonale sera requise, ainsi que le solde de la participation du propriétaire.



Informations festives

Je vous donne rendez-vous le 1er août sur le site de Chatruffe, ou en cas de mauvais temps à la Grande salle de Belmont, pour la célébration de la Fête nationale. Comme les années précédentes, saucisses, pain et fromage seront offerts aux personnes présentes. La Société de musique l'Avenir assurera l'animation de l'apéritif offert dès 19h00.

Marché villageois

Vous êtes attendus, nombreux, lors du Marché villageois les 25 et 26 août prochains. De nombreuses animations seront proposées, dont l'apéritif officiel offert par la commune et servi par les Cancoires indépendants de Belmont.

Au plaisir de vous voir nombreux à l'une ou l'autre, voire ces deux manifestations, je vous souhaite un bel été.

Je vous remercie de votre attention.

Chantal Dupertuis, municipale.



Philippe Michelet

Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts

Voici quelques informations sur les travaux en cours.

RC 773

Les travaux de génie civil, sur le secteur amont de la chaussée entre le chemin des Grands-champs et la rue des Corbaz, sont terminés. Cette phase nous a permis la pose et la mise en service, après les essais d'étanchéité et de pression ainsi que le contrôle sanitaire de l'eau, de la nouvelle colonne sur ce tronçon. Les travaux se poursuivent actuellement sur la chaussée aval entre le chemin des Grands-champs et la route d'Arnier. Ce tronçon devrait être terminé pour la fin de cette semaine, sauf mauvaises conditions météorologiques.

Les travaux sur la 1ère étape de l'estacade se déroulent normalement et vont se terminer vers la fin juillet.

La régulation du trafic par des feux lumineux, sur la longueur de la traversée du village, s'est avérée extrêmement délicate, malgré la synchronisation de ceux-ci. Cependant, aux heures de pointe, les temps d'attente mesurés n'ont jamais excédé 4 minutes. Les embouteillages ont été provoqués par le comportement des automobilistes. A la suite de ce constat, nous avons, en accord avec la police, mandaté une société de sécurité afin d'assurer la présence d'agents aux heures de pointe. Leur action était d'éviter que des automobilistes continuent de passer au feu rouge, ce qui avait été détecté comme cause principale du problème.

A la suite de ces dispositions, la fluidité du trafic a été rétablie et le retard des bus TL a pu être ramené à un maximum de 5 minutes.

Pour la suite des travaux de génie civil, nous attendrons la fin de la 1ère étape de l'estacade avant de débiter le tronçon entre la route d'Arnier et le chemin du Pâquis, ceci dans le but d'assurer une distance de « stockage » suffisante entre les deux zones de feux.

Flonzel

Les travaux ont débuté par le remplacement de la conduite existante, dans les propriétés privées, entre le chemin du Blessoney et l'exutoire dans le Flonzel.

Collecteur de la Louche

Les travaux actuels consistent en la remise en état finale des propriétés touchées par les travaux.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, municipal



Catherine Schiesser

Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme)

Urbanisme

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Grand Conseil a accepté le projet du Conseil d'Etat sur la 4ème révision du plan directeur cantonal. Cet accord permettra à l'Etat d'envoyer ce projet à la Confédération pour prise de position.

Si après examen, cette dernière l'entérine, le Canton de Vaud pourrait sortir du moratoire 2 ans plus tôt que prévu. Pour rappel, le moratoire exigeait que toute ouverture d'une nouvelle zone à bâtir fasse simultanément l'objet d'une compensation, m² pour m² de déclassement d'une zone à bâtir déjà légalisée.

Néanmoins, la méthode choisie par les instances concernées de notre canton a été amendée par le Grand Conseil, dans le sens de ce qui suit :

Le Conseil d'Etat proposait de prendre comme référence, le nombre d'habitants au 31 décembre 2014, soit une augmentation possible de la population vaudoise de 193'110 habitants.

Le Grand Conseil, lui, a décidé de prendre le nombre d'habitants au 31 décembre 2015, mais...en le diminuant de la croissance de l'année 2015 de 12'128 habitants, soit une croissance maximum de 183'310 habitants pour les 15 prochaines années.

Sur l'entier du territoire du Plan d'Agglomération Lausanne-Morges, une croissance annuelle de 1.8% est autorisée, ce qui permet un accroissement de 75'810 habitants. Dans les villages hors centre, dont le haut de notre commune, c'est le pourcentage est de 0.75% qui sera appliqué.

Je vous remercie de votre attention

Catherine Schiesser, municipale